



Communiqué

Le 4 décembre 2025

Pour Noël, les correspondants locaux de Sogemedia veulent juste être payés

Zéro paiement depuis onze mois... Voilà le sort que subissent des dizaines de correspondants locaux de presse (CLP) du groupe de presse hebdomadaire régionale (PHR) Sogemedia. Une situation inacceptable, que dénoncent vigoureusement le Collectif national des CLP (CNCLP), le SNJ, le SNJ-CGT, la CFDT-Journalistes, le SGJ-FO, L'Union des clubs de la presse de France et francophones (UCP2F), ainsi que les Clubs de la presse Drôme-Ardèche et des Hauts-de-France.

À la tête de Sogemedia, Jean-Pierre de Kerraoul. Ce n'est ni Bolloré ni Saadé. Son groupe, dont le siège est dans le Nord, affiche cependant vingt-quatre titres locaux, de la Somme à la Dordogne, en passant par l'Oise, la Haute-Marne ou la Drôme. Sans oublier une imprimerie dans le Nord, Digitaprint, et une régie publicitaire, Propublic.

Jean-Pierre de Kerraoul est par ailleurs vice-président du syndicat patronal de la PHR (SPHR), président de la commission juridique de l'Alliance de la presse d'information générale (Apig) et vice-président de l'Association européenne des éditeurs de journaux (ENPA), lobby des patrons de presse à Bruxelles. Espérons qu'il ne soit pas pris en exemple par les membres de ces différentes organisations.

Son groupe Sogemedia est réparti en une succession de petites entreprises, permettant ainsi un minimum de contraintes sociales, dont l'absence, pour la quasi-totalité d'entre elles, de comités sociaux et économiques (CSE). Ces titres touchent leur part d'aides à la presse et alimentent une bonne partie de leurs pages grâce à un réseau de CLP, ni journalistes ni salariés, sous-payés en honoraires et non soumis à cotisations sociales.

Mais Jean-Pierre de Kerraoul va au-delà de cette précarisation sociale. Il va bientôt s'offrir un an de CLP gratuits ! En effet, depuis janvier, les signalements de correspondants non payés par Sogemedia pour leurs articles, photos et vidéos se multiplient auprès du CNCLP.

Pour certains, les sommes dues dépassent les 3 000 euros. Les moins résignés ont envoyé des courriers recommandés, voire lancé des injonctions de payer devant les tribunaux. Les plus insstants, moins d'une dizaine, ont reçu une infime partie de leur dû, comme pour les faire patienter, ou les faire taire peut-être. Mais très souvent, rien, pas même une réponse ou des excuses. D'autres ont préféré arrêter

d'écrire pour les journaux du groupe, écourés, ou continuent de travailler sans rien réclamer. « Période creuse », « problème de trésorerie » : voilà les motifs avancés aux rares CLP qui ont réussi à avoir un interlocuteur chez Sogemedia. Ils n'ont pas à faire les frais de cette situation.

Le SNJ-CGT, ainsi que le SNJ, la CFDT-Journalistes et le SGJ-FO ont rejoint le CNCLP pour porter la voix de tous ces oubliés et maltraités d'une certaine presse écrite régionale et locale, qui la font pourtant vivre. Une cinquantaine de CLP de Sogemedia ont répondu, début novembre, à un sondage du CNCLP : 93% rencontrent des problèmes de paiement et 53% ont arrêté leur activité de correspondance, dont 81% de leur propre chef. Ils seraient, pour 72,5%, prêts à engager des actions.

Ces travailleurs, essentiels au fonctionnement quotidien des titres de Sogemedia - et plus généralement de la presse locale et régionale - exercent sous un statut très précaire de travailleur indépendant, unique en Europe, daté de 1987 et modifié à la marge en 1993. Créé officiellement pour accomplir une simple collecte d'informations, il n'a pas évolué d'une virgule, alors qu'on leur réclame des tâches proches de celles des journalistes localiers de ces titres. Ces travailleurs, qu'on estime en France entre 20 000 et 30 000, ont un rôle fondamental dans l'information locale, elle-même essentielle pour la bonne santé de la démocratie française, comme le rappelle un récent rapport de la Fondation Jean Jaurès ([lire ici](#)).

Le CNCLP, le SNJ, le SNJ-CGT, la CFDT-Journalistes, le SGJ-FO, l'UCP2F et les clubs de la presse Drôme-Ardèche et Hauts-de-France exigent le paiement immédiat des sommes dues aux CLP de Sogemedia. Rémunérer le travail fourni est un droit élémentaire, pas une option !

Nous incitons les CLP de Sogemedia qui ne l'auraient pas encore fait à engager des démarches pour se faire payer leur dû et à se rapprocher de nos organisations.